

DEMANDE DE DÉROGATION AUX HEURES DE FERMETURE D'UN RESTAURANT

Toute demande doit être adressée **au moins 1 mois avant la période souhaitée** à :

✉ **Ville de Saint-Étienne**

Direction Police et Sécurité Civile Municipales
Hôtel de Ville - BP 503
42007 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. 04 77 48 54 00
ou par mail : courriermairie@saint-etienne.fr

Retrouvez
ce formulaire sur
connect.saint-etienne.fr

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

Exploitant(e) de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Tél : Fax :

E-mail :

N° SIRET :

N° NAF (nomenclature d'activité française)

**sollicite l'autorisation de prolonger l'ouverture de mon établissement jusqu'à 2 h 30 du matin
(arrêté préfectoral du 25 mai 2020).**

JE CERTIFIE :

⁽¹⁾ Que pour l'année (dernier exercice clos à ce jour), j'ai déclaré à la Direction Générale des Impôts Euros, à titre d'acquisition de denrées alimentaires et que sur ce montant, une somme de Euros concerne exclusivement l'activité de restauration que j'exerce à l'adresse suivante :

OU

⁽¹⁾ Ne pas avoir pu procéder à la déclaration pour l'année à la Direction Générale des Impôts au titre d'acquisition de denrées alimentaires pour l'activité de restauration que j'exerce à Saint-Étienne.

En effet, mon établissement a débuté son activité commerciale le / /

⁽¹⁾ Ne pas diffuser de la musique amplifiée de manière habituelle dans mon établissement

OU

⁽¹⁾ Diffuser de manière habituelle de la musique amplifiée dans mon établissement.

Par cette demande de dérogation, je m'engage, sur l'honneur à l'exactitude de l'intégralité des indications figurant sur cette présente déclaration et à respecter les obligations :

- d'affichage des prix ainsi que des menus et des cartes,
- d'insertion de mentions relatives au service sur les menus et sur les cartes,
- de délivrance de note aux clients.

**Telles qu'elles sont prévues par les arrêtés du Ministre de l'Économie et des Finances
N° 25361 et 25268 du 8 juin 1967.**

⁽¹⁾ Cocher la case concernée

Saint-Étienne, le / /

Signature du demandeur :